

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2021-212

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial

27-2021-09-27-00001 - Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-45 donnant délégation de signature en matière administrative à M. Étienne KALALO, directeur de cabinet du préfet de l' Eure (2 pages)	Page 3
27-2021-09-27-00002 - Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-46 portant délégation de signature en matière financière à M. Étienne KALALO, directeur de cabinet du préfet de l' Eure (2 pages)	Page 6
27-2021-09-27-00003 - Arrêté N° DCAT/SJIPE-2021-47 organisant les suppléances de M. le préfet de l' Eure (2 pages)	Page 9
27-2021-09-27-00004 - Arrêté N° DCAT/SJIPE-2021-48 organisant la suppléance de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l' Eure (1 page)	Page 12

Préfecture de l'Eure

27-2021-09-27-00001

Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-45 donnant
délégation de signature en matière
administrative à M. Étienne KALALO, directeur
de cabinet du préfet de l' Eure



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales**

**Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-45
donnant délégation de signature en matière administrative à
M. Étienne KALALO, directeur de cabinet du préfet de l'Eure**

1503 432 53

Le préfet de l'Eure

VU :

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- Le procès-verbal d'installation de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;
- Le décret du 15 septembre 2021 nommant M. Étienne KALALO, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Étienne KALALO, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents dans les matières relevant des attributions du bureau du cabinet, de la direction des sécurités et du service départemental de la communication interministérielle, à l'exception :

- de l'acceptation des démissions des maires,
- de la notation des chefs des services déconcentrés de l'État dans le département,
- des poursuites devant les tribunaux judiciaires en matières pénales,
- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflits.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet et de la secrétaire générale et pendant les services de permanence, M. Étienne KALALO, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, reçoit délégation de signature pour signer pour l'ensemble du département tous arrêtés et décisions.

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 4 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le **27 SEP. 2021**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jérôme FILIPPINI', written over a horizontal line.

Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure

27-2021-09-27-00002

Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-46 portant délégation
de signature en matière financière à M. Étienne
KALALO, directeur de cabinet du préfet de
l' Eure



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

**Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-46
portant délégation de signature en matière financière à
M. Étienne KALALO, directeur de cabinet du préfet de l'Eure**

Le préfet de l'Eure

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;
- le décret du 15 septembre 2021 nommant M. Étienne KALALO, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}: Délégation de signature est donnée à M. Étienne KALALO, directeur de cabinet du préfet de l'Eure pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait sur le programme suivant :

- programme 129 – coordination du travail gouvernemental – crédit MILDECA ;

- programme 216 – conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
- programme 207 – sécurité et circulation routière – actions 2 et 3;
- programme 307 – Administration territoriale – titre 3 sur les crédits de l'UO préfecture (« Résidence du Directeur de cabinet ») et sur les crédits de service départemental de la communication interministérielle ;
- programme 122 – concours spécifiques et administration – action 5 FIPD.

ARTICLE 2 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 3 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le **27 SEP. 2021**



Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure

27-2021-09-27-00003

Arrêté N° DCAT/SJIPE-2021-47 organisant les
suppléances de M. le préfet de l' Eure



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

Arrêté N° DCAT/SJIPE-2021-47 Organisant les suppléances de M. le préfet de l'Eure

Le préfet de l'Eure

VU :

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- Le décret du 10 avril 2019 nommant Mme Virginie SENE-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys ;
- Le décret du 07 août 2020 nommant Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de Bernay ;
- le décret du 25 février 2021 nommant Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- Le décret 15 septembre 2021 nommant M. Étienne KALALO, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Eure
- Le procès-verbal d'installation de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : En cas d'absences simultanées de M. le préfet de l'Eure et de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. Étienne KALALO, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, est chargé d'assurer la suppléance de M. le préfet de l'Eure.

ARTICLE 2 : En cas d'absences simultanées de M. le préfet de l'Eure, de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et de M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, Mme Virginie SENE-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys, est chargée d'assurer la suppléance de M. le préfet de l'Eure.

ARTICLE 3 : En cas d'absences simultanées de M. le préfet de l'Eure, de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, de M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure et de Mme la sous-préfète des Andelys, Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de Bernay est chargée d'assurer la suppléance de M. le préfet de l'Eure.

ARTICLE 4 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 5 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **27 SEP. 2021**

Le préfet,



Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure

27-2021-09-27-00004

Arrêté N° DCAT/SJIPE-2021-48 organisant la
suppléance de Mme la secrétaire générale
de la préfecture de l' Eure



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

Arrêté N° DCAT/SJIPE-2021-48 organisant la suppléance de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure

Le préfet de l'Eure

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU le décret du 25 février 2021 nommant Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

VU le décret 15 septembre 2021 nommant M. Étienne KALALO, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. Étienne KALALO, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, est chargé d'assurer la suppléance de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure.

Article 2 : M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **27 SEP. 2021**

Le préfet,


Jérôme FILIPPINI